

Une avancée vers une convention pour les personnes âgées

Une avancée vers une convention internationale sur les droits des personnes âgées a été réalisée par l'annonce de la part des Etats Latino-Américains qu'ils vont établir une convention régionale.

L'annonce a été faite durant la 47^{ème} session de la Commission de l'ONU pour le Développement Social (CSD) à New York en février.

La CSD a également mandaté le Département pour les Affaires Economiques et Sociales de l'ONU (UNDESA) pour explorer les mécanismes pour un renforcement de la mise en œuvre du Plan d'Action International de Madrid sur le vieillissement (MIPAA) – par exemple, par la nomination d'un rapporteur spécial sur le vieillissement ou une convention, ou les deux à la fois. Ce processus pourrait aussi éventuellement conduire à une convention internationale.

Bien que l'adoption de MIPAA en 2002 ait marqué un grand pas en avant en reconnaissant la nécessité d'inclure les personnes âgées dans les politiques de développement économique et social, MIPAA n'est pas contraignante sur le plan légal. L'examen des cinq premières années montre une mise en œuvre inégale.

En reconnaissant le besoin d'une meilleure protection des droits des personnes âgées, les états d'Amérique Latine, à leur rencontre régionale à Brasilia en 2007 pour examen de MIPAA+5, ont demandé un rapporteur spécial sur les droits des personnes âgées et un projet de convention.

Une convention pour l'Amérique Latine et les Caraïbes n'empêcheraient pas la possibilité d'une convention internationale et pourrait servir de modèle pour cela.

Les organisations de société civile montrent un intérêt croissant en faveur d'une convention. « HelpAge International accueille favorablement les nouveaux instruments en faveur des droits humains qui renforcent l'application de MIPAA, incluant un rapporteur spécial et une convention », dit Richard Blewitt, Chef Exécutif de HELPAge International.

.